

Tel : 01 48 05 47 88

Mail : contact@syndicat-magistrature.org

Site : www.syndicat-magistrature.fr

Twitter : @SMagistrature

Paris, le 7 avril 2023

Lettre ouverte

Monsieur le garde des sceaux,

L'intitulé de votre dépêche du 18 mars¹, relative au traitement judiciaire des infractions commises à l'occasion des manifestations ou des regroupements en lien avec les contestations contre la réforme des retraites, pouvait laisser espérer un appel à un traitement complet et juste de l'ensemble des crimes et délits potentiellement commis dans ce contexte.

Tout au contraire, vous avez choisi de limiter vos instructions aux cas des manifestants délinquants – à l'encontre desquels vous sollicitez une « *réponse pénale systématique et rapide* » – et de rester silencieux sur les violences policières illégitimes qui pourraient être commises par les forces de l'ordre dans l'exercice de leurs fonctions.

La multiplication des témoignages sur les usages illégitimes de la force et la diffusion dans les médias de nombreuses vidéos mettant en cause les forces de l'ordre dans l'exercice du maintien de l'ordre tant lors des manifestations contre la réforme des retraites qu'à Sainte-Soline n'a entraîné aucune réaction de votre part.

Doit-on en comprendre que ces violences vous sont indifférentes ? Qu'elles ne méritent pas de traitement urgent par les parquets compétents ? Le ministère de la justice craint-il d'être taxé de « terrorisme intellectuel » pour faire preuve d'aussi peu d'indépendance ?

Cette dissymétrie répond en réalité à une stratégie politicienne surjouant l'antagonisme entre un camp républicain à ménager – celui des forces de l'ordre –

1 <http://www.justice.gouv.fr/bo/2023/20230331/JUSD2307751C.pdf>

et un camp illégitime, celui des manifestants. Au regard de l'intensification de la colère sociale qui s'exprime actuellement, nous pensons qu'il est indispensable que l'autorité judiciaire puisse être préservée de ces stratégies.

Votre silence sur les violences policières illégitimes s'ajoute aux obstacles très souvent décourageants que rencontrent les manifestants victimes de celles-ci, du dépôt de plainte – les réticences à porter plainte sont fortes –, à la recherche de la preuve – nous nous étonnerons ici que les forces de l'ordre puissent en toute impunité dissimuler leur RIO et porter une cagoule pour ne pas être identifiées, entravant l'autorité judiciaire dans la conduite de ses investigations.

Cette dissymétrie se traduit aussi dans les parquets par un traitement judiciaire injustement différencié. Ainsi, à Paris, où les manifestations les plus massives se déroulent, nombre de manifestants sont placés en garde à vue, notamment pour des infractions obstacles, en l'absence de toute violence commise et sont, conformément à vos instructions, déférés puis parfois orientés en comparution immédiate, dans le but assumé de faire cesser immédiatement le trouble causé à l'ordre public. Alors que le même argument pourrait être opposé s'agissant des agents chargés du maintien de l'ordre soupçonnés de violences illégitimes, ils reçoivent pourtant un traitement bien plus précautionneux : une section spécialisée du parquet prend le temps de mener des investigations au long cours et l'orientation en comparution immédiate est rarissime voire inexistante. Au-delà, les auto-saisines sur des faits pourtant dévoilés publiquement ne sont que rarement pratiquées au motif que le tri serait trop laborieux et que sans plainte, il est difficile de poursuivre.

Nous vous demandons donc solennellement de permettre à la justice d'occuper la place qui est la sienne dans une démocratie. Cela devra nécessairement vous conduire à définir une politique pénale visant à ce que, d'une part, les violences illégitimes commises par les forces de l'ordre fassent l'objet, au regard de leur gravité, d'enquêtes et de poursuites systématiques et, d'autre part, que les manifestants ne fassent pas l'objet de privations de liberté arbitraires.

Nous vous prions de croire, Monsieur le garde des sceaux, en notre vigilante considération.

Le Syndicat de la magistrature